



Droit d'alerte (GOST-GLATT) : La DG brûle les étapes !



Des réformes alignées en rang d'oignons ?!

Sommaire

	Communiqué / Résumé : <i>La DG brûle les étapes !</i>	page 2
	Déclaration liminaire : <i>Un été chaud, des besoins brûlants !</i>	pages 3 à 5
	Annexe 1 – Droit d'alerte intersyndical : <i>sur les GLATT et les GOST !</i>	pages 6 à 8
	Annexe 2 – Communiqué intersyndical : <i>sur l'attitude de l'employeur !</i>	pages 9 et 10
	Lexique	page 11



Droit d'alerte : La DG brûle les étapes !



Une DG « en marche » ?!

Ce n'est pas parce que le mois de juillet advient que la direction générale (DG) marque une pause estivale (détails dans notre déclaration liminaire, pages 4-5) !

Des réunions pour avancer des sujets...

Déjà, les instances représentatives du personnel (IRP) se poursuivent et s'enchaînent, y compris sous un épisode caniculaire.



Un climat austéritaire...

Avec près de 3 fois moins de personnels douaniers qu'en Allemagne, le sous-effectif et le défaut de moyens sont partout la norme. Sur terre, sur mer, dans les airs et dans le cyber.

Une exception : des nantis choyés

Seuls les effectifs de cadres supérieurs tirent leur épingle du jeu, avec outre des taux de promotions exceptionnels, de nombreuses promotions sur place.

La norme : une population rudoyée

C'est pour cela que SOLIDAIRES dénonce la politique de gestion de la pénurie envers le commun. Une politique d'austérité et de démantèlement de la Nation ménageant *a contrario* les copains.



... Faire faire le travail d'autres, sans le même standard !

En pratique, la « haute » administration sollicite les personnels pour des tâches spécifiques confiées à d'autres. Et ce dans les deux branches : aussi bien en Surveillance (SURV) qu'en Opérations commerciales (OPCO) !

En SURV : les GOST

Calquant quasi l'anglais « *ghost* » (signifiant « *fantôme* »), cet acronyme renvoie l'idée d'unités tactiques, tapies dans l'ombre. Hou... En réalité, les groupes opérationnels de soutien tactique / territorial (GOST) sont là pour suppléer les échelons de la direction des opérations douanières (DOD) en perte d'attractivité.

Bien sûr sans la formation, l'équipement, le régime de travail et les indemnités afférentes...

EN OPCO : les GLATT

Mal avisée, la « haute » administration crée des Groupes de Lutte Anti-Trafics Territoriaux (GLATT). Cela rappelle les groupes de lutte anti-terroriste (GLAT) existant au sein de la Police nationale.

Les horaires sont atypiques, les missions sont dangereuses, or les personnels OPCO accompagnant leurs collègues SURV ne sont pas équipés pour ! C'est aussi pour ça que SOLIDAIRES exige l'attribution de la catégorie active aux OPCO pour la retraite.



Des réformes alignées en rang d'oignons ?!



La représentation du personnel dit stop !

Prenant ses responsabilités, la représentation du personnel, quasi unanime, dépose un droit d'alerte (voir annexe 1, pages 7-8) et communique sur le mutisme de la DG (voir annexe 2, page 10) !



Déclaration liminaire

**SOLIDAIRES Douanes
du 02/07/2025**

**résumant les documents
et posant les enjeux**



Un été chaud, des besoins brûlants !

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,

Nous voici réunis pour le 3^e groupe de travail (GT) de l'année 2025 de la formation spécialisée (FS) santé, sécurité, conditions de travail (SSCT) du Comité social d'administration de réseau (CSAR).



Gare à ne pas être trop « dur de la feuille » ?!



C'est notre 4^e instance en ce domaine durant le 1^{er} semestre 2025 si l'on inclut la séance plénière du 13 mars.

Et ce ne sera pas la dernière si l'on inclut la prochaine séance plénière du 10 juillet prochain ! Une telle densité d'instance est inédite.



Cela traduit une politique d'impulsion au niveau de la Direction générale (DG).

Cela permet ainsi de faire avancer divers thèmes.

- Pour preuve, le dispositif de fouille dans les espaces confinés des navires.
- Pour preuve encore la sécurité dans les contrôles en opérations commerciales (OPCO) et contributions indirectes (CI).



Mais nous partons de loin, de très loin même !

Toutes ces choses devraient être mises en pratique depuis des décennies !

Il est anormal que l'Etat employeur ait laissé les agents à eux-mêmes, les exposant à de multiples risques, et *in fine* ait déserté des missions entières. Mais tout n'est pas réglé...



Dans la sphère du contrôle des navires, parlons de la Direction nationale Garde-Côtes des Douanes (DNGCD), qui prend le large.

Progressivement, ce service à compétence nationale (SCN) se détache de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI). **Les appellations diffèrent, avec une inspiration militaire.** Par exemple :

- finis les services directionnels, place à l'*État-major*...
- ... composé non plus d'agents et de rédacteurs, mais d'*officiers*.

Depuis que le projet d'évolution de la DNGCD à l'égard de la DGDDI a été entériné en CSAR le 08/11/2024, les problématiques identifiées se sont aggravées.

À l'époque nous avons pris nos responsabilités en combattant le rattachement de la DNGCD à la DGDDI en la seule personne du DG.

Nous, SOLIDAIRES Douanes, avons résolument voté CONTRE ici à Montreuil.

Nous pointions que cette direction, complètement autonomisée en interne, depuis le budget, au recrutement, en passant par la politique des emplois, allait mécaniquement approfondir son détachement du réseau douanier.

Qu'observons-nous désormais ? Après la politique de recrutements en externe dans les fonctions support, la voici sur les services de terrain.

Ainsi, sur le site passerelles.economie.gouv.fr, il y a des postes de marin pont, de chef de quart, de secrétaire de brigade de surveillance nautique (BSN) ouverts à candidatures !

Sont-ce là les priorités du moment ? Il faudrait plutôt développer les interactions avec le réseau des services douaniers !

C'est à cette condition que l'on trouvera le panel de compétences à même de couvrir la zone économique exclusive (ZEE).

Dans la sphère du contrôle OPCO/CI, on avance de 2 pas, mais on en recule d'autant !

La place accordée dans les documents de travail aux mesures décidées lors de précédentes FS peut être bienvenue pour faire un historique des mesures prises et arbitrages administratifs, mais elle ne saurait suffire !

D'abord, au crédit, il y a le projet d'instruction et le vestiaire OPCO.

- Ainsi voilà que le projet d'instruction montrerait le bout de son nez durant l'été. Enfin ! Mais il importe de le transmettre à la représentation du personnel sans délai. D'ailleurs nous pensions que c'était pour cela que nous étions conviés !
- L'annonce du déploiement d'un vestiaire OPCO est une mesure salutaire, correspondant à une demande forte de SOLIDAIRES Douanes. Nous aimerions en connaître davantage sur le processus et le calendrier de déploiement.

Surtout, au passif, il y a deux problématiques naissantes : les groupements de lutte anti trafics territoriaux (GLATT) et la recodification !

- Pour les GLATT, la « haute » administration décide unilatéralement, sans consultation d'instance représentative du personnel (IRP), que des personnels OPCO fassent des contrôles conjoints avec des services Surveillance sur des horaires atypiques !
- Pour la recodification du Code des douanes, outre l'absence d'association des collègues, les actuelles références réglementaires vont être bouleversées de fond en comble.

Et pour faire face à ce choc d'ici la mi-2026, il nous est annoncé un plan de formation au 1^{er} semestre 2026, où certes un maximum d'agents seront formés, mais pour un minimum de contenu, faute de temps et de collègues disponibles !

Sur le déploiement de l'outil Kiela relatif au statut quotidien des agents, nous sommes dubitatifs.

Sa mise en œuvre au sein de la Direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE) s'entend. Il y a de la compétence en interne et cela correspond à une réalité : la place du télétravail (TT).

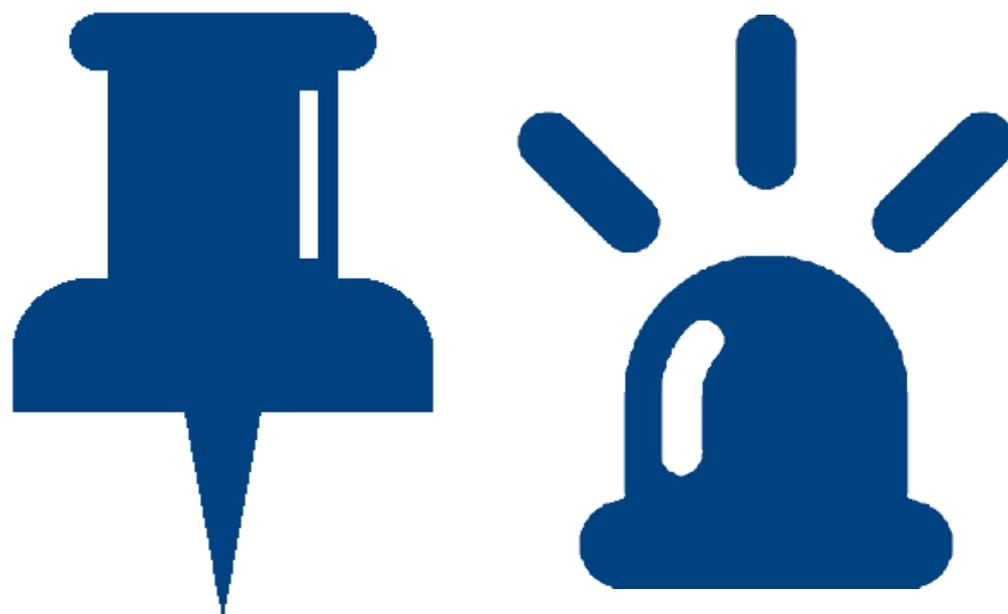
Mais nous attirons votre attention sur des limites déjà identifiées !

- Le choix limité à « *présent* », « *en télétravail* » ou « *absent* », oublie la diversité des situations de travail : en formation, en mission, en activité syndicale, en activité professionnelle annexe...
- Ensuite cela fait un énième outil à saisir et consulter, sans abondement de moyens.

Les efforts sont là, l'urgence et les reculs aussi.

Nous le voyons, une instance axée autour des *bilans* et autres *points d'étape* n'est pas exempte de sujets d'actualité. Et il ne saurait en être autrement : **avec 3 fois moins de personnels douaniers qu'Outre-Rhin, c'est le règne de l'urgence permanente.**

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le mercredi 02 juillet 2025



Annexe 1 :

Droit d'alerte

intersyndical

Annexe 1 : droit d'alerte intersyndical (remis en page - début)



Le Secrétaire Général CFDT Douane
La Secrétaire Générale CGT Douanes
Les co-secrétaires généraux SOLIDAIRES Douanes
Le Secrétaire Général USD-FO
La Secrétaire Générale CFTC Douanes

À

Monsieur le Directeur général des Douanes et Droits indirects,
Président de la FS de Réseau,

Objet : Droit d'alerte concernant les GLATT (Groupe de Lutte Anti-Traffics Territoriaux) et les GOST (Groupe Opérationnel de Soutien Territorial)

En nos qualités de secrétaire et membres de la Formation Spécialisée de Réseau (FS-R) relevant de la Direction Générale, déclarons avoir constaté, en date de 2 juillet 2025 l'existence d'une situation présentant un danger grave, affectant l'ensemble des services douaniers dans le cadre du déploiement des GLATT et l'ensemble des agents de la surveillance dans le cadre du déploiement des unités GOST.

Concernant la mise en œuvre précipitée des GLATT, conformément aux articles du décret 2020-1427 :

- Article 68 : obligation de consulter la Formation Spécialisée sur toute modification significative affectant les conditions de travail (organisation, télétravail, déconnexion, etc.).
- Article 69 : qui complète cette obligation en exigeant cette consultation avant toute « *transformation importante* » touchant à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

L'administration n'a pas consulté la formation spécialisée sur ce point pourtant, nous découvrons dans les services, une note DG JCF3 n°25000180 en date du 14/04/2025 accompagnée d'une doctrine d'emploi datée également d'avril 2024. Cette note, ni sa doctrine d'emploi n'ont été présentées en FS de Comité social d'administration de réseau (CSAR).

L'administration, procède aux déploiements des GLATT dans un nombre important de Directions Interrégionales et Régionales sans qu'aucune analyse sur l'impact de cette mesure ne soit prise en termes de santé et sécurité des agents, de modification de cadence et de normes de travail.

En effet, des agents AG/Co seront amenés à faire des contrôles conjoints avec des services de la surveillance sur des horaires atypiques.

Annexe 1 : droit d'alerte intersyndical (remis en page - début)

De la même manière il n'y a aucune étude d'impact sur le fonctionnement des services, et sur les moyens alloués à ces nouvelles missions.

Concernant, la mise en œuvre précipitée des unités GOST, annoncée dans un premier temps dans la Direction Interrégionale de Lyon, elle intervient sans qu'aucune étude d'impact préalable n'ait été menée, ni en interne, ni par un cabinet d'expertise indépendant.

Aucune évaluation des conséquences sur la santé physique et psychologique des agents, ni sur leurs conditions de travail, n'a été réalisée à ce jour.

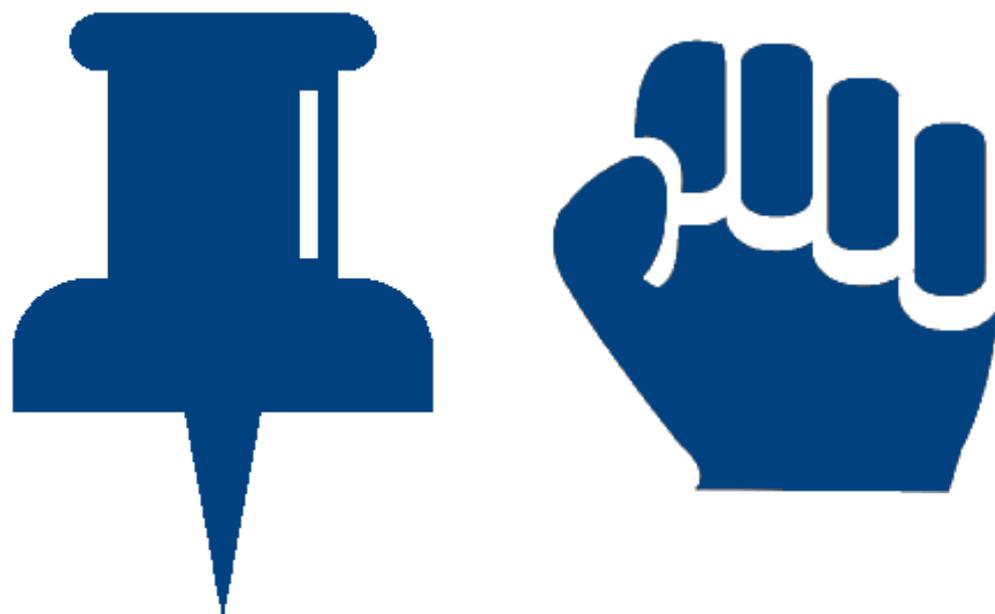
Malgré nos sollicitations, la Direction Générale est incapable de fournir des garanties concrètes quant aux moyens matériels alloués, à la formation adéquate des agents, ainsi qu'aux aménagements horaires nécessaires à un fonctionnement soutenable de ces unités.

Plus grave encore, aucune réflexion approfondie n'a été conduite sur les risques personnels encourus par les agents affectés aux GOST, lesquels seront amenés à intervenir au plus près de leur lieu de résidence, y compris sur des zones à fort trafic.

Quelles protections seront assurées à ces agents et à leurs familles face aux représailles ou pressions potentielles liées à leurs missions ?

En conséquence, au vu des manquements de l'administration aux obligations légales en termes de conditions de travail, de santé, d'hygiène et de sécurité, en application des articles R253-58 à R253-61 du Code Général de la Fonction publique et de l'art 67 du décret 2020-1427), nous exigeons la tenue sans délai d'une Formation Spécialisée extraordinaire portant exclusivement sur les projets GOST et GLATT, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Les élus en FS de CSA Réseau DGDDI



Annexe 2 :

Communiqué

intersyndical

Annexe 2 : communiqué intersyndical (remis en page)



Communiqué intersyndical CFDT/CFTC - CGT - SOLIDAIRES - USDFO

Ce jour, les représentants du personnel étaient conviés à un groupe de travail de la formation spécialisée du Comité social d'administration (CSA) de réseau.

De nombreux sujets structurants pour la douane et en particulier touchant à la sécurité des douaniers étaient à l'ordre du jour.

Les organisations ont dénoncé la pauvreté des documents de travail sur des sujets pourtant préoccupants. Illustrant ainsi le peu de considération de l'Administration centrale sur nos conditions de travail et notre santé.

En ouverture, l'intersyndicale a déposé un droit d'alerte pour danger grave et imminent concernant la mise en place :

- des GLATT (Groupe de Lutte Anti-Trafics Territoriaux, dispositif qui associe des agents opérations commerciales [OPCO] à des contrôles communs avec les brigades de la surveillance) ;
- et des GOST (Groupe Opérationnel de Soutien Territorial, intervenant en appui des opérations DOD).

Elle a demandé une réunion en urgence de la Formation Spécialisée pour prendre des engagements fermes préservant notre sécurité au travail.

La Direction générale a refusé d'inscrire ce droit d'alerte, a refusé le moratoire demandé par la CFDT/CFTC, la CGT, SOLIDAIRES et l'USD-FO.

Cette attitude est inadmissible !

L'intersyndicale majoritaire a donc quitté la séance.

Les sujets, par ailleurs programmés, sur la sécurité dans les contrôles OP/CO, la fouille des espaces confinés, le bilan des ergonomes et des psychologues du travail, **seront donc examinés ultérieurement.**

Une prise de conscience radicale des enjeux de sécurité de la part de notre Directeur Général est impérative. Notre santé et notre sécurité au travail doit être LA priorité.

La Douane ne veut pas connaître les drames vécus dernièrement au niveau de l'administration pénitentiaire ou aux finances publiques. Si cela devait être le cas, Florian Colas sera le seul responsable.

**Ce n'est pas une menace, ce n'est pas une posture,
c'est une obligation légale de l'employeur.**

Montreuil, le 02/07/2025



Lexique

Sigle/ Acronyme	Signification
C.F.D.T.	<i>Confédération française démocratique du travail</i>
C.F.T.C.	<i>Confédération française des travailleurs chrétiens</i>
C.G.C.	<i>Confédération générale des cadres</i>
C.G.T.	<i>Confédération générale du travail</i>
CSAR	<i>Comité social d'administration de Réseau</i> (anciennement <i>Comité technique de Réseau – CTR</i>). Comité de l'ensemble des services de la DGDDI. Le sigle CSAR peut se prononcer « César » ou « Czar » (à la russe) pour souligner un certain caractère césariste de l'instance.
D.G.	Direction générale
D.G.D.D.I.	Direction générale des Douanes et Droits indirects
D.O.D.	<i>Direction des opérations douanières</i>
F.S.	<i>Formation spécialisée</i> (en santé, sécurité, conditions de travail – SSCT). Instance représentative du personnel (IRP) ayant remplacé le <i>Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail</i> (CHSCT) à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022.
GLATT	<i>groupements de lutte anti-traffics territoriaux</i>
GOST	<i>Groupe opérationnel de soutien territorial</i>
G.T.	<i>Groupe de travail</i>
OPCO	Branche <i>Opérations commerciales</i> de la DGDDI
SU / SURV	Branche <i>Surveillance</i> de la DGDDI
UNSA	<i>Union nationale des syndicats autonomes</i>
U.S.D.-F.O.	<i>Union syndicale des douanes Force Ouvrière</i> (composée du <i>Syndicat national des cadres des douanes</i> [SNCD-FO] et du <i>Syndicat national des douanes</i> [SND-FO])



Pour SOLIDAIRES Douanes, participent à cette instance (dans l'ordre alphabétique) :
 Jean-René Barrillet, Yannick Devergnas, Mathieu Levert-Muller, Frédéric Marlec.
 Pour davantage d'information, les contacter.

Droit d'alerte : La DG brûle les étapes !



Des réformes alignées en rang d'oignons ?!



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !